

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### SÉANCE DU 19 JUIN 2014

Présents : MM. BERNOS, LEES, Mme COIG, CASAUX-BIC, CASABONNE, BARRERE-MAZOUAT, Mme ARTIGAU, Mme VOELTZEL, IDOPE, LABORDE, LAPRUN, KELLER, SOUMET, AURISSET, Mme HIRSCHINGER, Mme BESSONNEAU, OXIBAR, Mme MENE-SAFRANE, LACRAMPE, Mme MICHAUT, ADAM, Mme BONNET, Mme POTIN, LABARTHE, UTHURRY, Mme GASTON, GAILLAT, Mme GIRAUDON, BAREILLE, Mme MIQUEU, TERUEL, Mme MIRANDE.

|                   |                         |   |                  |
|-------------------|-------------------------|---|------------------|
| <u>Pouvoirs</u> : | Suzanne SAGE            | à | Maryse ARTIGAU   |
|                   | France JAUBERT-BATAILLE | à | Bernard AURISSET |
|                   | Marianne PAPAREMBORDE   | à | Laurent KELLER   |
|                   | Dominique FOIX          | à | Denise MICHAUT   |
|                   | Maylis DEL PIANTA       | à | Maité POTIN      |
|                   | Gérard ROSENTHAL        | à | Daniel LACRAMPE  |
|                   | Valérie SARTOLOU        | à | Michel ADAM      |

Suppléants : Michel NAVAILLES suppléant de Bernard MORA

Excusés : Alain TEULADE, Gérard LEPRETRE, Hervé LUCBEREILH, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Rosine CARDON, Pierre SERENA, Didier CASTERES, Aracéli ETCHENIQUE, Christophe GUERY.

RAPPORT N°140619-29-ENF

REÇU

EXTENSION DU RAM : PLAN DE FINANCEMENT 25 JUN 2014

SOUS-PRÉFECTURE  
OLORON ST<sup>E</sup> MARIE

M. SOUMET rappelle que lors de la séance du 14 mars 2014, le Conseil Communautaire a délibéré sur la création d'un service centralisateur de la demande des familles (guichet unique).

En outre, le soutien à l'accueil familial apporté par le RAM devient un élément incontournable en matière d'offre d'accueil petite enfance. L'augmentation continue des sollicitations des usagers a conduit le RAM du Piémont Oloronais à développer progressivement ses actions, tant au niveau du siège, que sur l'ensemble du territoire par le biais d'un mode itinérant.

Des actions sont organisées sur différentes communes dans des salles mises à disposition, ce qui génère de nombreux trajets et transports de matériel. La collectivité a créé un second poste d'animatrice afin de pouvoir mettre en place ce fonctionnement itinérant.

De plus, les interventions du RAM ont été étendues par convention au territoire de la Communauté de Communes de Josbaig et actuellement la Communauté de Communes de la Vallée de Barétous envisage elle aussi de recourir à une contractualisation avec le relais pour doter son territoire des services d'un RAM.

Compte tenu de ces évolutions, les locaux actuels n'offrent pas des conditions de fonctionnement et d'accueil tout à fait satisfaisantes. Une extension du bâtiment permettrait de solutionner les différentes problématiques à prendre en compte en matière d'accueil du public (information/animation) et de fonctionnement itinérant (matériel/véhicule).

Cette opération aurait pour objectifs de :

- Créer un lieu d'accueil et d'information du public pour mettre en place un service centralisateur de la demande des familles.
- Répondre aux sollicitations des assistantes maternelles qui sont de plus en plus nombreuses à participer aux temps collectifs d'animation proposés pour les enfants qu'elles accueillent.
- Faciliter les manutentions liées au développement des actions itinérantes visant à garantir l'accessibilité du service sur l'ensemble du territoire.

Le projet d'extension se décomposerait comme suit :

- Espaces administratifs : 25 m<sup>2</sup>

La création d'une surface de 25 m<sup>2</sup> permettrait d'installer un bureau/atelier adapté au travail des animatrices.

- Espaces d'animation : 70 m<sup>2</sup>

La création d'un espace de 50 m<sup>2</sup> adossé à la salle déjà existante permettrait de prendre en compte les demandes des assistantes maternelles tout en préservant des conditions d'accueil appropriées sur ces temps collectifs.

Un local de rangement de 20 m<sup>2</sup> serait nécessaire pour le fonctionnement de cet espace dont l'aménagement doit être polyvalent.

Le coût de cette extension serait le suivant :

- Etudes et frais connexes : 46 000 €
  - Travaux : 230 500 €
- Pour un TOTAL : 276 500 € HT

Il serait financé de la manière suivante :

- Conseil Général : 54 000 € (20% plafonné à 270 000 €)
- CAF : 90 000 €

En outre la DETR pourrait être sollicitée en 2015.

Ainsi l'autofinancement pour la CCPO serait au maximum de 132 500 €.

Les études préalables pourraient être lancées cet été dans la limite des crédits inscrits au BP 2014 en section investissement.

Où cet exposé,

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité**

- **ADOPTÉ** le présent rapport
- **SOLLICITE** les aides les plus importantes auprès des partenaires financiers
- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager toutes les démarches administratives nécessaires auprès des financeurs ainsi que les études préliminaires.

REÇU

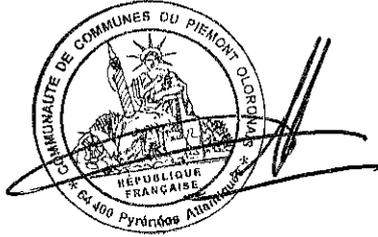
le 25 JUN 2014

SOUS-PRÉFECTURE  
OLORON STE MARIE

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 19 juin 2014

Suivent les signatures

Affiché le 25-06-14



Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a large loop followed by a vertical stroke and a horizontal stroke.

Daniel LACRAMPE

REÇU

le 25 JUN 2014

SOUS-PRÉFECTURE  
OLORON STE MARIE